

ARRETE DU PRESIDENT

Arrêté portant désignation de Madame Emmanuelle LAMARQUE, pour représenter le Président au Bureau Communautaire du 21 février 2023

Bertrand GERNEZ, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

VU le code des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° D20200608_01 portant installation du conseil communautaire, n° D20200608_04 concernant l'Election des Vice-Présidents et n° D20200608_06 portant délégation du Conseil au Bureau, au Président et aux Vice-Présidents, en date du 8/06/2020,

CONSIDERANT que le Président peut désigner le (la) Vice-Président(e) qui sera chargé(e) de le représenter au sein du Bureau Communautaire, lorsqu'il est empêché ;

ARRETE

Article 1 : Madame Emmanuelle LAMARQUE, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et conseillère communautaire, est désignée pour représenter le Président au sein du Bureau Communautaire qui se tiendra le mardi 21 février 2023 à 17h30 à Chaumont-en-Vexin.

Article 2 : En sa qualité de Représentante du Président, délégation de fonction et de signature est attribuée à Madame Emmanuelle LAMARQUE, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues au Bureau communautaire précité.

A ce titre, elle dispose de tout pouvoir pour présider la séance, signer tout courrier, délibérations, procès-verbal ou compte-rendu retraçant les avis et décisions émis par le Bureau Communautaire.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Emmanuelle LAMARQUE. Il sera affiché dans les lieux habituels réservés à cet effet, soit dans les locaux de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6/02/2023

Fait à Chaumont-en-Vexin, le 6 FEV. 2023

Le Président,

Bertrand GERNEZ



Notifié à l'intéressé le

Emmanuelle LAMARQUE